



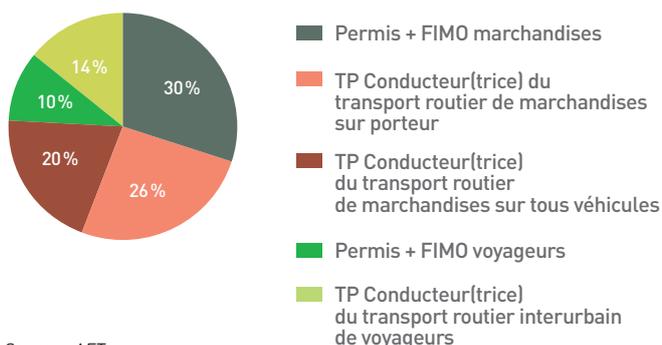
47 % des jeunes en entreprise, toutes filières confondues, disposent d'un contrat en CDI, comme l'an passé. Ils sont même 70 % à être en CDI après un CAP Conducteur Routier Marchandises en apprentissage, et 64 % après un Diplôme d'État d'Ambulancier.

68 % des placements en entreprise sont réalisés dans le secteur transport-logistique, soit dix points de plus qu'un an auparavant.

ZOOM SUR LE PLACEMENT DES FORMATIONS À LA CONDUITE ROUTIÈRE FIMO ET TITRES PROFESSIONNELS

2 685 personnes ayant suivi en 2018 une formation professionnelle d'accès au métier de conducteur routier soutenue par l'AFT ont répondu à une enquête en ligne ouverte tout au long du mois de septembre 2019, et adressée par mail à 20 700 bénéficiaires du soutien de l'AFT.

Répartition des répondants par formation

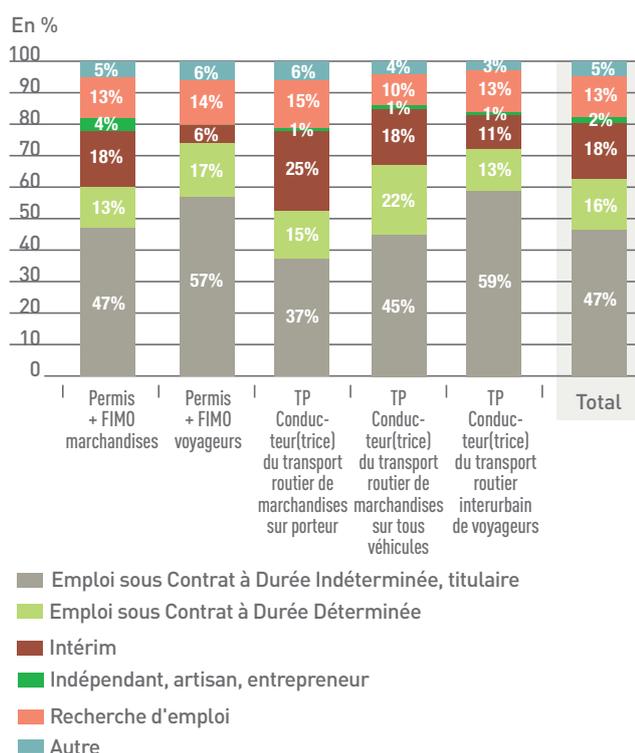


Source : AFT

Pour 94 % des répondants, la formation a été validée.

C'est la première fois que des enquêtes de placement portant sur des sortants de FIMO sont présentées.

Situation 6 mois après la fin de la formation



Source : AFT

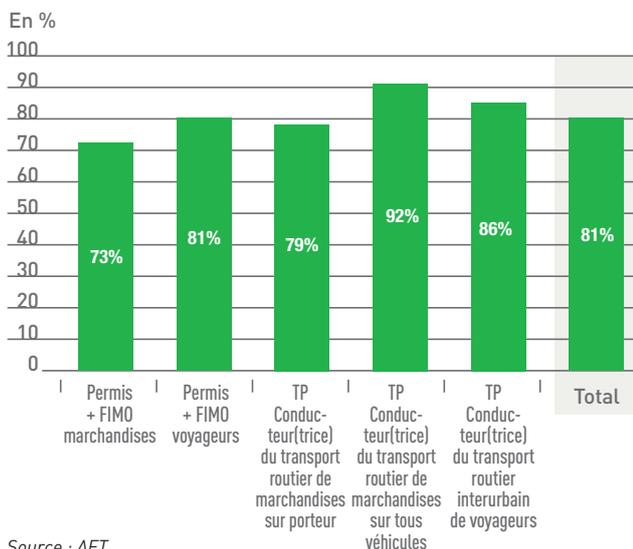
Six mois après la fin de leur formation, 82 % des individus sont en poste, le plus fréquemment en CDI (trois fois plus souvent qu'en CDD).

Moins de 10 % des répondants ayant suivi une formation en transport routier de voyageurs sont en contrat d'intérim.

Pour 95 % des répondants, l'emploi qu'ils occupent correspond à leurs attentes.

Quant aux demandeurs d'emploi (13 % des répondants), 80 % d'entre eux recherchent bien un emploi de conducteur routier, conformément à la formation qu'ils ont reçue.

Part de conducteurs parmi les sortants en emploi



Source : AFT

Plus de quatre fois sur cinq, les sortants ayant un emploi occupent bien un poste de conducteur routier professionnel, et même plus de neuf fois sur dix pour les sortants d'un TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Les autres évoquent le plus souvent avoir trouvé de meilleures opportunités professionnelles.

Insertion professionnelle à 6 mois selon les différents dispositifs de formation : contrats de professionnalisation ou POEC.

Depuis début 2014, l'OPCA TS / OPCO Mobilités réalise des enquêtes à destination des bénéficiaires des contrats de professionnalisation et des préparations opérationnelles à l'emploi (POE). Elles permettent notamment de calculer le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires six mois après la fin de leur formation.

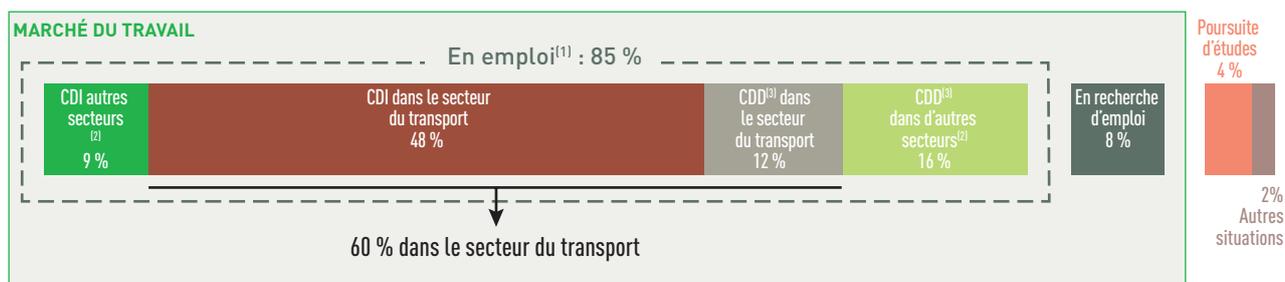
L'ensemble des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de POEC (préparations opérationnelles à l'emploi collectives) finissant leur formation en 2018 a été interrogé, soit plus de 6 200 personnes bénéficiaires. Plus de 1 575 réponses ont été analysées.

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'un contrat de professionnalisation

Six mois après la fin de leur contrat, 85% des sortants de contrats de professionnalisation sont en emploi (ou en alternance) et 4% suivent une nouvelle formation.

57% sont en CDI et plus d'1 sur 4 (28%) en CDD.

60% travaillent dans une entreprise du secteur du transport.



Source : OPCO Mobilités

Base : 1 114 répondants

La Branche enregistre des résultats supérieurs à la moyenne nationale : en France, tous secteurs confondus, 73% des bénéficiaires de contrats de

professionnalisation en 2015 sont en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, et 22% sont en recherche d'emploi (contre 8% dans la Branche).